

Commune d'Agiez

Plan d'affectation
du secteur agricole de Grattiau
(parcelles n° 437, 261 et 262)

Affectation

Périmètre du plan

Zone agricole spécialisée 16 LAT

Zone agricole 16 LAT

Zone agricole protégée16 LAT

Plan de détail

1 - 3

Périmètres d'évolution des constructions

Aire d'exclusion du hangar de réception des co-substrats pour le biogaz

Aire d'implantation des silos du périmètre 1

S

Surface maximale des constructions dans le périmètre

Propriétaire: Frédéric Baudraz

1 : 5'000



Approuvé par la Municipalité d'Agiez dans sa séance du

Le Syndic:

Philippe Schwendimann

La Secrétaire:

Sylvie Fernandes

Soumis à l'enquête publique du au

Le Syndic:

Philippe Schwendimann

La Secrétaire:

Sylvie Fernandes

Adopté par le Conseil général d'Agiez dans sa séance du

Le Président:

La Secrétaire:

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe de Département:

Christelle Luisier-Brodard

Entrée en vigueur le

Plan établi sur la base des données cadastrales du 22 août 2022 commandée par le bureau
P.Gmür Conseil et Développement Sàrl

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le bureau

, le

Signature du géomètre breveté :

Affectation

